

En application de l'article 14 de la Loi 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

DEMANDE D'ALLOCATION DIFFERENTIELLE DE LOYER

(une demande par foyer)

(pour les personnes bénéficiaires d'un bail relevant de la Loi n° 1235, modifiée)

Aucun formulaire incomplet, illisible ou non signé ne sera accepté. Toute fausse déclaration, notamment en matière de revenus, ou de propriétés immobilières, entraînera la perte du droit à l'allocation et, le cas échéant, la restitution des sommes indûment perçues.

Tout dossier ne sera instruit qu'à compter de sa date de dépôt, dûment accompagné des pièces justificatives.

1. **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR**

Nom d'usage : Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Nationalité : Profession :

Adresse actuelle :

N° de téléphone personnel : N° de téléphone professionnel :

(facultatif)

Adresse e-mail : (facultatif)

✓ Avez-vous (vous-même ou votre conjoint) déjà bénéficié de l'Allocation Différentielle de Loyer ?

OUI

NON

✓ Souhaitez-vous bénéficier d'un prêt d'Allocation Différentielle de Loyer? (*Uniquement pour les nouvelles locations, principe et conditions : <https://monservicepublic.gouv.mc/prel-adl>*)

OUI

NON

✓ Bénéficiez-vous (vous-même ou votre conjoint) d'une allocation logement servie par un autre Organisme ?
(exemple : Caisse de Compensation des Services Sociaux, Office de Protection Sociale (DASS),
Fonction Publique, etc...)

OUI

NON

Si Oui, de la part de quel organisme :

et le montant mensuel perçu : €

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE NOUVEAU LOGEMENT

Nom et adresse précise du logement :

Nombre de pièces habitables ⁽¹⁾ : Etage et localisation :

Date d'effet du bail : **Date d'échéance du bail :**

✓ Quel est le montant de votre loyer (parking et charges non compris) ⁽²⁾ : € par trimestre
 par mois

✓ Indiquez le(s) nom(s) et adresse du (des) propriétaire(s) et/ou du gérant de ce logement.

Propriétaire ou Gérant (Agence) :

3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPOSITION DU FOYER

Fournir un justificatif d'identité pour chaque membre du foyer

NOM ET PRENOMS	NATIONALITE	LIEN DE PARENTE AVEC LE REQUERANT	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	ACTIVITE PROFESSIONNELLE

(1) Ne sont pas considérées comme pièces habitables les entrées, cuisines, cabinets de toilette, salles de bains et de douches ainsi que, d'une manière générale, toutes les pièces d'une superficie inférieure à 6 m².

(2) Dans le cas où le montant du loyer inclut la location d'un emplacement de parking, ce dernier ne sera pas pris en compte dans le calcul de l'Allocation Différentielle de Loyer.

4. RENSEIGNEMENTS DIVERS

✓ Etes-vous, vous-même, votre conjoint ou l'une des personnes vivant ou hébergées au foyer, propriétaire ou usufruitier (à titre personnel ou sous toute autre forme) de locaux à usage d'habitation ?

☞ MONACO OUI NON

☞ ETRANGER OUI NON

Si oui, indiquer le nombre de pièces habitables :

☞ Nom du propriétaire ou de l'usufruitier :

☞ Adresse :

Indiquez les raisons pour lesquelles les locaux situés en Principauté de Monaco ou dans un rayon de 15 kilomètres ne sont pas occupés :

* * *

Je soussigné (e) de nationalité,
locataire d'un appartement de pièces principales, situé

certifie :

✓ avoir été informé qu'il m'appartient de communiquer sans délais à la Direction de l'Habitat, tous changements relatifs à la composition de mon foyer, ainsi qu'à la situation financière ou locative de toutes les personnes vivant ou hébergées habituellement à mon foyer, tout manquement à cette obligation pouvant entraîner sans aucun préavis la suspension de l'allocation ainsi que, le cas échéant, la restitution des sommes indûment perçues ;

✓ que je ne dispose pas (moi-même ou mon conjoint), en Principauté de Monaco ou dans un rayon de 15 kilomètres, à titre de propriétaire ou d'usufruitier, de locaux à usage d'habitation correspondant à mes besoins normaux et que je pourrais légalement occuper ;

✓ que cette location ne m'a pas été consentie par l'une des personnes visées à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine n° 14.712 du 28 décembre 2000, modifiée, à savoir :
 mon conjoint,
 mes frères et sœurs ou ceux de mon conjoint,
 mes ascendants ou descendants ou ceux de mon conjoint.

✓ que les renseignements concernant les personnes vivant ou hébergées habituellement à mon foyer, sont sincères et véritables ;

déclare sur l'honneur la sincérité de l'ensemble des renseignements fournis et avoir pris connaissance des conséquences de toute fausse déclaration.

Fait à Monaco, le

Signature (à faire précéder des mots manuscrits "Lu et approuvé")

N. B. :

- La présente demande doit être déposée à la Direction de l'Habitat accompagnée des pièces justificatives détaillées sur la page suivante et s'il y a lieu, de tout autre document en fonction de votre situation familiale, locative ou financière, étant précisé que la production de pièces justificatives complémentaires pourra être demandée au cours de l'instruction de votre dossier, si la situation le justifie.

Le cas échéant, j'autorise le secteur des Aides au Logement à utiliser des justificatifs qui auraient pu être communiqués dans le cadre d'un autre dossier déposé au sein de la Direction de l'Habitat (si la situation le permet) OUI NON.

Le demandeur s'engage à informer les personnes citées dans sa demande de la communication de leurs informations à la Direction de l'Habitat.

- Une fois la demande réceptionnée par la Direction de l'Habitat, vous ne disposez pas de droit d'opposition au traitement des informations nominatives figurant sur les documents fournis.

Toutefois, en application de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et rectification aux informations vous concernant.

Ordonnance Souveraine n° 14.712 du 28 décembre 2000, modifiée

Article 5

Ne peuvent être admises à bénéficier de l'Allocation Différentielle de Loyer les personnes qui, en Principauté ou dans un rayon de quinze kilomètres, sont propriétaires ou usufruitières de locaux à usage d'habitation correspondant à leurs besoins normaux et qu'elles pourraient légalement occuper.

Article 11

Les bénéficiaires sont tenus de signaler tout changement intervenu dans leur situation locative, familiale ou professionnelle qui serait de nature à modifier le calcul de l'Allocation Différentielle de Loyer qui leur est servie.

Ils sont tenus, en outre, de justifier chaque année qu'ils continuent de remplir les conditions prévues par la présente Ordonnance pour le service de l'Allocation Différentielle de Loyer, et de déclarer le montant des ressources qu'ils ont perçues au cours des douze derniers mois.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

à joindre à la présente demande selon la situation des membres du foyer (liste non exhaustive)

Tout justificatif doit être établi sous forme d'**ATTESTATION(S) ANNUELLE(S)** couvrant la totalité des ressources (nettes) perçues **au cours des douze derniers mois** pour le requérant et les membres du foyer.

Pièces obligatoires à l'occasion du dépôt d'un nouveau dossier :	<ul style="list-style-type: none">☛ les copies des cartes de séjour de toutes les personnes vivant ou hébergées au foyer☛ la copie du bail enregistré aux Services Fiscaux☛ un relevé d'identité bancaire (RIB)
--	---

Dans tous les cas :	<ul style="list-style-type: none">☛ un relevé de propriété (ou de non propriété) délivré par le CDIF de Nice (Spécimen de demande délivré par la Direction de l'Habitat)☛ la copie de la dernière quittance de loyer détaillée ou du dernier relevé de facture☛ la copie intégrale du dernier avis d'imposition sur le revenu, s'il y a lieu☛ une attestation précisant si vous bénéficiez ou ne bénéficiez pas de l'allocation logement établie par la Caisse de Compensation des Services Sociaux ou la Fonction Publique, ou autre et, dans l'affirmative, le montant mensuel versé☛ une attestation des revenus des valeurs et capitaux mobiliers pour l'année civile antérieure (selon le modèle délivré par la Direction de l'Habitat)
----------------------------	--

Si vous êtes salarié(e) :	<ul style="list-style-type: none">☛ une attestation de l'employeur, des salaires nets et primes diverses, ou, indemnités de chômage en cas de privation d'emploi (Pôle Emploi, Service de l'Emploi, Office de Protection Sociale (DASO))☛ une attestation des indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail, invalidité), par l'Organisme payeur
---------------------------	---

Si vous êtes retraité(e) :	<ul style="list-style-type: none">☛ attestation des pensions directes et de réversions des diverses caisses de retraite☛ attestation du montant des prestations sociales diverses (Caisses Sociales, Office de Protection Sociale (DASO), Mairie, Croix Rouge, Associations diverses de Bienfaisance, etc...)
----------------------------	--

Si vous avez des enfants :	☛ montant des prestations familiales et sociales diverses et allocations prénatales
----------------------------	---

Si vous avez des enfants poursuivant leurs études (âgés de plus de 16 ans) :	☛ certificat de scolarité ou copie de la carte d'étudiant en cours de validité (justificatifs de revenus en cas d'activité / de stage – même temporaire, âgés de + de 18 ans)
--	---

Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) :	<ul style="list-style-type: none">☛ montant mensuel et actualisé des pensions alimentaires, prestations compensatoires et parts contributives à l'éducation et à l'entretien des enfants☛ l'ordonnance de résidence séparée ou le jugement de divorce, s'il y a lieu
--	---

Si vous êtes travailleur indépendant (profession non salariée) :	<ul style="list-style-type: none">☛ une copie de l'Extrait du Registre du Commerce et/ou des statuts de la Société☛ un bilan ou un compte d'exploitation du dernier exercice clôturé☛ une attestation sur l'honneur (selon le modèle délivré par la Direction de l'Habitat)
--	---

Si vous êtes propriétaire de biens immobiliers :	<ul style="list-style-type: none">☛ le justificatif du montant des loyers encaissés (quelque soit le lieu de la propriété)☛ pour les biens en Principauté et situés dans un rayon de 15 kilomètres, la copie de l'acte de propriété, de l'avis d'imposition de la taxe foncière et s'il y a lieu, de la taxe d'habitation
--	--

La production de pièces justificatives complémentaires pourra être demandée au cours de l'instruction de votre demande.